



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E91222

VALABLE JUSQU'AU 14/11/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/10/2009

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/01/2021  
100 000

Raison sociale : AFL AMELIORATION FRANCAISE DU LOGEMENT

622 RUE JEAN PERRIN  
59500 DOUAI

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC DOUAI 515254084

Siret : 515 254 084 00046

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 54758B

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 311749102001

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 311749102001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 03 27 95 34 03

Portable : 06 82 74 16 15

Site Internet : www.reseau-afl.fr

E-mail : contact@reseau-afl.fr

Responsabilité légale :

HOLDING SERPENOISE PRÉSIDENT / NEVEU LAURENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 47

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	12/10/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	12/10/2022
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Radiateurs électriques, dont régulation.	12/10/2022
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	12/10/2022
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	12/10/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.